

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2025

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 929)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, M. Boucard, M. Cordier, Mme Corneloup et M. Jeanbrun

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, après le mot :

« consommateurs »,

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, le "et" permet de préciser que le mot « contenant » ne se rattache pas au mot « consommateurs », mais bien aux éléments listés au début de l'alinéa.